



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU: 23 juin 2022

Compte-rendu affiché le : 01 juillet 2022

Date de convocation du conseil municipal : 14 juin 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

PRÉSIDENT : Monsieur Joseph RODRIGUEZ

Nomination d'un secrétaire de séance et appel nominal.

Secrétaire élu à l'unanimité : Madame Louisiane DELMAS

Membres présents : *Mme Louisiane DELMAS ; Mme Eliette CAMUT; M. Anthony JEANJEAN ; M. Antonio GODOY ; Mme Karen MARCON ; M. Romain DESRICHARD ; Mme Sophie SOUYRIS ; M. Samuel OLIVIER ; M. Gilles GROS ; Mme Maghnia MENGUS ; Mme Marie-Pierre VERNET ; M. Stéphane VAN LERBERGHE*

Membres absents ayant donné pouvoir : *M. Éric PEROLAT (Procuration à Louisiane DELMAS) ; Mme Cristelle LENOIR (Procuration à Sophie SOUYRIS).*

Membre absent :

oooooooooooooooooooooooooooo

Ouverture de la séance à 19h00

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 mai 2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du 05 mai 2022

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Ordre du jour

I – Décision Modificative n°01

II – Location d'une partie de la salle Robert ARNIHAC

III- Demande de subvention – projet skate parc et terrain de fitness

- IV – Avenant-Chemin de Sainte Brigitte
- V – Modification du tableau des effectifs
- VI – Approbation du marché public de téléphonie – Fixe et internet
- VII- Questions diverses :

POINT N°1

2022-19 : Décision Modificative n°01

Monsieur le Maire indique que les mouvements comptables de la présente décision modificative ont deux objectifs :

- Régulariser une erreur de montant de crédit sur des opérations d'ordre lors de l'élaboration du budget.
- Prévoir les crédits nécessaires au paiement des bornes de tri enterrées supplémentaires au compte 204.

Les augmentations et diminutions de crédits pour régularisation ont été décrites aux élus et sont présentes sur l'annexe à la délibération. Les mouvements comptables ne remettent pas en cause les projets communaux.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide le projet de décision modificative n°1.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°2

2022-20 : Location d'une partie de la salle Robert ARNIHAC

Monsieur le Maire indique que nous avons été saisis d'une demande de local pour des besoins artistiques. Il est proposé de louer l'espace qui se trouve à l'étage de la Salle Robert ARNIHAC. Actuellement il sert à entreposer du matériel pour la gymnastique. Il sera donc nécessaire de réaliser une cloison pour isoler le matériel. Monsieur le Maire demande son avis aux conseillers concernant le loyer après avoir indiqué les loyers de locaux similaires dans des communes comparables ou à Montpellier.

Après un débat, les élus s'entendent sur un montant de loyer de 180 euros et 20 euros de charges soit des mensualités de 200 euros.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide le montant et autorise Monsieur le Maire à réaliser les travaux et signer les documents y afférents.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°3

2022-21 : Demande de subvention – projet skate parc et terrain de fitness

Monsieur le Maire précise que le sujet a déjà été abordé en Commission d'Urbanisme. Il est question de créer un skate parc sur la zone de loisir en devenir et un espace de fitness en plein air. Nous avons reçu les devis qui sont présentés aux élus. Il demande l'autorisation de déposer le dossier de subvention auprès des différents financeurs.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des différents financeurs.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°4

2022-22 : Avenant-Chemin de Sainte Brigitte

Les travaux du chemin de Sainte Brigitte ont nécessité des aménagements non prévus lors de la passation du marché public : pluvial, muret maçonné, purge de la chaussée... L'ensemble de ces aménagements ont fait l'objet d'un avenant, d'un montant de 11.315€ HT, qui est présenté aux membres du Conseil.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°5

2022-23 : Modification du tableau des effectifs

Le tableau des effectifs est modifié pour créer deux postes afin de prévoir l'évolution de carrière des agents de la commune. Il n'y aura pas de postes supplémentaires pourvus.

- Création d'un agent de maîtrise principal
- Création d'un adjoint technique principal 2ème classe.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve la création des postes.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°6

2022-24 : Approbation du marché public de téléphonie – Fixe et internet

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que la commune participe au groupement d'achat pour la télécommunication organisé par la Communauté de Communes du Clermontois. A l'issue de ce marché, c'est la société ADISTA qui a remporté le lot n°01 – Téléphonie fixe et internet. L'attribution du lot n°2, téléphonie portable, est encore à l'étude.

La société ADISTA est venue en mairie pour déterminer nos besoins et nous fera prochainement parvenir une proposition tarifaire.

Il est proposé d'approuver ce marché.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le marché public pour le lot n°1. Le titulaire sera donc la société ADISTA.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°7

Questions diverses :

Projet Photovoltaïque : Nous avons rencontré la société Soleil du Midi qui propose à la commune la création d'un parc photovoltaïque sur un terrain communal inutilisé. Cette société est spécialisée dans la création de parcs de petite à moyenne taille. La société réaliserait le parc à ses frais. Elle déposerait un permis de construire permettant à la commune d'apprécier l'impact paysager du projet. Ensuite, le parc serait confié à un gestionnaire avec un bail de 30 ans. La commune percevrait un loyer annuel de 1200 €. L'énergie produite correspondrait à la consommation de 100 habitants.

Le projet fait débat, une partie des élus sont pour, d'autres contre et certains demandent à avoir plus d'informations. On note une inquiétude concernant l'impact paysager du projet, une rémunération de la commune jugée insuffisante... Il est donc proposé d'organiser une réunion avec le représentant de la société afin que les élus puissent poser toutes leurs questions et éventuellement revoir les bases du projet.

La séance est levée à 20h00